## Discours de Pierre MOSCOVICI, Commissaire européen chargé des Affaires économiques et financières, de la Fiscalité et des Douanes

## <u>Visite des services douaniers de Roissy dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du nouveau code des douanes de l'Union</u>

## Roissy, le mardi 20 septembre 2016

Madame la Directrice générales des Douanes,

Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé du Budget et des Comptes publics,

Mesdames, Messieurs,

En tant que Commissaire français chargé de l'économie, de la fiscalité et des douanes, je ne peux que m'enorgueillir de ce que j'ai pu voir aujourd'hui de la réalité des opérations des services douaniers. Je tiens d'emblée à saluer l'excellence de l'expertise et du travail des agents des Douanes, dont le rôle est trop souvent méconnu, mais pourtant essentiel pour les citoyens et les entreprises.

Au-delà de leur fonction historique de collecteur d'impôt les douanes ont la double mission de faciliter les flux commerciaux avec le reste du monde et de protéger les citoyens, les consommateurs et les entreprises européennes.

Avec 16 000 fonctionnaires, soit 15% du total du personnel des douanes dans l'Union européenne et 15 millions de déclarations à traiter en 2015 la douane française est un élément clé du dispositif douanier européen.

Pour réaliser leur double mission de protection et de facilitation du commerce, et ainsi favoriser la croissance et d'accroître la compétitivité des entreprises européenne, les douanes s'appuient sur le code douanier de l'Union. Une nouvelle version de celui-ci, profondément modernisé, est entrée en vigueur en mai dernier.

Un des principes fondamentaux mis en œuvre par ce nouveau Code douanier de l'union est l'utilisation de procédés informatiques pour tous les échanges entre opérateurs économiques et douanes mais aussi entre douanes de l'Union.

La France excelle en ce sens avec environ 99 % des déclarations en douane qui y sont introduites par voie électronique.

Ce que j'ai vu aujourd'hui va dans le sens de ce que sommes en train de mettre en place dans l'Union européenne avec le Code Douanier de l'Union : des douanes totalement informatisées, reposant sur une solide analyse risque et adaptées aux défis d'une économie en constante évolution. En bref, une Union douanière plus simple, plus rapide et plus sûre.

Cette demi-journée à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, auprès des douaniers, a été extrêmement enrichissante.

J'ai ainsi pu constater le travail admirable de la douane française dans la gestion des flux des marchandises, aussi bien sur le circuit fret, express et postal, qu'auprès des voyageurs.

Le premier aspect qui me frappe c'est les volumes de fret et de voyageurs concernés. Roissy-Charles de Gaulle traite des volumes de 64 million voyageurs, de 2 million de tonnes de cargo, de 40 millions de colis par an.

Ce que j'ai vu me rassure sur la capacité de la douane à faire face à des défis importants, mais conforte aussi mon avis que l'Union européenne doit continuer les réformes et assurer leur mise en œuvre dans l'Union européenne toute entière.

Je tiens à souligner les résultats et réussites des services douaniers, dont plusieurs que vous avez pu voir aujourd'hui : les récentes détentions des bas-reliefs syriens, de faux passeports syriens découverts dans le fret, ou encore la saisie de plus de 50 kg de methamphétamines.

Pour autant, les déclarations électroniques ne sont pas disponibles pour toutes les marchandises qui arrivent dans l'UE. De ce fait il n'est pas encore possible d'automatiser entièrement l'analyse de risque ou le calcul des montants de TVA et de droits de douane.

Cette faiblesse doit d'être comblée car il est impossible de demander le traitement correct et équitable de 40 millions de colis sans un support électronique adéquat.

C'est précisément un des problèmes que code des douanes de l'Union qui est entré en vigueur le 1er mai 2016 règlera. Après une période de transition, ce nouveau code douanier permettra une automatisation à 100% des procédures douanières. Elles seront également prédictibles et uniforme pour les opérateurs économiques dans toute l'Union européenne.

Améliorer la coopération entre les administrations douanières à l'aide de ces nouveaux systèmes informatiques, mettre en place des procédures douanières plus simples et plus rapides pour les opérateurs, permettant de faire parvenir plus vite et à moindre coût les marchandises aux consommateurs, et enfin mieux protéger les consommateurs contre les marchandises illégales ou les marchandises non conformes aux exigences européennes en matière d'environnement, de santé et de sécurité : c'est tout cela que permet le nouveau Code des Douanes de l'Union. Et c'est une vraie révolution qui s'opère sur une activité si essentielle, et pourtant souvent trop méconnue du grand public.

Un mot sur les enjeux liés au e-commerce, que nous avons pu constater directement sur le terrain ce matin sur le site de Chronopost.

Clairement, le commerce électronique est un des défis que les douanes de l'UE doivent relever, dans un secteur à très forte croissance.

Ce phénomène n'est bien sûr pas nouveau, et les douanes se sont adaptées à ces nouvelles évolutions.

Pour faire face à l'augmentation très rapide du nombre de petits paquets qui passent par les douanes en raison du développement du commerce électronique, le Code des douanes de l'Union généralisera l'obligation de dépôt de déclarations préalables, y compris pour les paquets envoyés par la poste. Cela renforcera la sécurité des envois et assurera la surveillance douanière de chacun de ces paquets.

De plus, la proposition sur la TVA sur le commerce électronique que la Commission adoptera avant la fin de l'année, qui éliminera le seuil d'exemption de la TVA de 22 €, contribuera à garantir des conditions de concurrence équitable équitables pour les opérateurs de l'UE. Les biens achetés sur Internet seront taxés de la même manière, qu'ils viennent directement de Chine ou du coin de la rue.

Également en ce qui concerne les voyageurs, la situation à Roissy est un exemple de bonne pratique et de mise en œuvre avant la lettre de la Directive PNR.

Je me réjouis du fait que la France se trouve déjà dans un stade très avancée quant à la mise en œuvre de la directive PNR. Je note que cela a été rendu possible aussi grâce au soutien financier – environ 17 millions euros – de l'Union européenne.

Je suis ravi de constater que la France fait un excellent usage des potentiels de la douane pour lutter contre la criminalité et le terrorisme. La coopération de tous les services est un atout pour mieux combattre une menace multiforme.

Alors que la sécurité de nos concitoyens n'est pas une option, nous ajoutons ici des outils très efficaces dans notre arsenal de lutte contre la criminalité.

Enfin, la lutte contre le trafic des biens culturels et de contrefaçons fait aussi pleinement partie des priorités des douanes.

La réflexion qui me vient à ce sujet en tant que Commissaire européen est que l'information des autres 27 autorités douanières qui peuvent être confrontées à des cas similaires doit devenir un automatisme. L'Union douanière et, par conséquent, l'Union européenne, ne seront protégées que si toutes les autorités douanières travaillent dans un esprit d'échange d'informations entre elles, mais aussi avec les autres autorités responsables dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme.

Je sais que les services douaniers de Roissy sont activement engagés dans la lutte contre les contrefaçons, notamment dans le cadre des plans européens de coopération douanière avec le Chine et avec Hong-Kong.

Il est essentiel que dans la lutte contre ces trafics, en augmentation constante, et souvent liés au crime organisé, l'ensemble des États membres de l'Union agissent de concert.

En ce qui concerne les biens culturels, je suis pleinement conscient du défi que représente le contrôle de leur commerce illicite et le risque que représenterait une prolifération de mesures nationales divergentes. C'est la raison pour laquelle mes services ont lancé, au début de cette année, une étude afin d'examiner comment mieux organiser les contrôles dans ce domaine au niveau de l'Union.

Pour conclure, la visite de ce matin, comme celles que j'ai faites dans d'autres services douaniers en Europe, met en évidence le rôle discret mais essentiel que jouent les douanes pour les citoyens et les entreprises européennes.

C'est pourquoi je tiens à saluer l'excellent travail au quotidien des Douaniers, français et européens, résolument tournées vers les défis et les enjeux du 21ème siècle.